

PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU 27 OCTOBRE 2011

Par lettre du 18 Octobre 2011, les membres du CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SUD DE LA COTE CHALONNAISE sont convoqués par M. André COUPAT, Président de la COMMUNAUTE DE COMMUNES, pour une réunion fixée le 27 Octobre 2011, à 20 heures 30, à la Salle d'activités de JULLY-LES-BUXY, pour délibérer de l'ordre du jour suivant :

- Approbation du procès verbal de la réunion du Conseil de la Communauté de Communes du 14 Septembre 2011;
- Compte-Rendu d'activité du Président et des Vice-Présidents ;
- Approbation du choix des entreprises pour le Marché de travaux des futurs Locaux ccSc
- Désignation des Commissaires à la CIID
- Information sur le choix fait par la Commission Tourisme des projets touristiques subventionnés
- EOLE-RES : information sur la création d'un Comité de pilotage
- Information sur les représentants de la ccSc au sein de l'Entente
- Régime indemnitaire Rédacteur et Adjoint Administratif de 2ème classe
- Régime indemnitaire 2012 des auxiliaires de puériculture de 1^{ère} classe
- Validation du Barème des taux du remboursement des frais d'hébergement des agents
- Questions diverses.

*

L'An Deux Mille Onze, le vingt-sept Octobre, le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SUD DE LA COTE CHALONNAISE, dûment convoqué par le Président le dix-huit Octobre deux mille onze, s'est réuni à la Salle d'activités de JULLY-LES-BUXY, sous la présidence de M. André COUPAT.

Sont présents les membres du Bureau :

MM. André COUPAT, Daniel CHAROLLAIS, André GENETIER, Michel DAYDE, Christian MENAGER, Daniel DUPLESSIS, M. Jean-Pierre BILLON, Mme Dominique LANOISELET, M. Edmond VALETTE, M. Didier VERJUX et Mme Monique DESMARTES.

Sont présents les délégués suivants :

M. Bernard BREDEL, M. Jean-Pierre FARAH, M. Jean GRESSARD, M. Bernard DAUDEY, M. Gérard MAITRE, Mme Christelle GUILLEMIN, Mme Joëlle PACAUD, M. Laurent DAVANTURE, Pierre D'HEILLY, M. Joël DESSOLIN, M. Michel LANGLOIS, M. Jean-Marc GRENIER, M. Guy LEFEBVRE, M. André DAVANTURE, M. Michel VOISIN, M. René CLERE, M. Maurice BLONDEAU, M. Pascal TROLAT, M. Denis MORAIN, M. Jean BOURGOGNE, et M. Jean-Claude DUCAROUGE.

A donné pouvoir :

Mme Yvette BELSER à M. André COUPAT.

Le Président ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux délégués présents. Il remercie la commune de JULLY-LES-BUXY d'accueillir cette réunion.

Il excuse certains des Vice-Présidents pour leur retard, ils ont été convoqués à une réunion d'information organisée par la CUCM et le Grand Chalon à Montceau-Les-Mines, concernant le « numérique ».

Il excuse également M. FEVRAT qui n'a pas pu être présent ainsi que le Trésorier qui nous a informés qu'il ferait son possible pour assister aux prochaines réunions de Conseil de la ccSc.

M. Jean-Jacques DURAND, délégué titulaire de BISSY-SUR-FLEY, est excusé pour son absence, et les délégués titulaires absents sont représentés par leurs suppléants respectifs.

Le Président remercie M. Gérard MAITRE, Maire de JULLY-LES-BUXY, de recevoir le Conseil Communautaire dans sa salle d'activités de sa commune et lui laisse la parole pour le mot d'accueil.

M. MAITRE souhaite la bienvenue aux délégués présents et espère que le travail avec la ccScc sera fructueux.

Le Président présente Rachel ROTHBLEZ, nouvellement nommée Secrétaire à la ccScc, en complément de Chantal EMORINE. Il souligne que Rachel a une mission supplémentaire : la construction du site internet de la ccScc.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

M. Gérard MAITRE est candidat au secrétariat de séance.

Le Président rappelle les documents transmis avec la lettre de convocation, soit :

- Ordre du Jour ;
- Procès verbal de la réunion du Conseil Communautaire du 14 Septembre 2011;
- Compte-rendu d'activité du Président et des Vice-présidents ;
- Projets de délibération ;
- Pouvoir.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL DU 14 SEPTEMBRE 2011

Les observations suivantes sont apportées au procès-verbal :

Dans le paragraphe sur les excuses d'absence du Président : M. Jean GRESSARD est délégué titulaire de la commune de CHENOVES et non pas de GERMAGNY.

Le procès-verbal ne suscitant pas d'autres observations, il est adopté à l'unanimité.

COMPTE RENDU D'ACTIVITE DU PRESIDENT ET DES VICE-PRESIDENTS

M. GENETIER

Jeunesse et Sport

- ALSH : Le 4 octobre dernier, la Commission s'est réunie pour préparer la Délégation de Service Public pour l'ALSH et valider le nouveau cahier des charges. M. GENETIER décrit le calendrier de la DSP : l'annonce est parue le 7 Octobre sur E-bourgogne, le Journal de Saône-Et-Loire et le Journal « les Documents ». Les dépôts de candidatures devront être envoyés avant le 7 Novembre 12h. La Commission se réunira le même jour à 14h pour l'ouverture des plis. Les organismes retenus recevront ensuite le cahier des charges. L'ouverture des offres se fera le 25 Novembre et l'approbation du choix de l'organisme et du prix doit être validée en Conseil Communautaire deux mois après cette date, soit au minimum le 25 Janvier 2012. Ce délai peut paraître important mais la procédure nous l'oblige. L'ouverture de l'ALSH devrait pouvoir se faire aux vacances de Février 2012.

M. GENETIER ajoute que le cahier des charges demandera plus de souplesse à l'organisme choisi car il reste quelques incertitudes au niveau du périmètre de la ccScc, et le calendrier des vacances scolaires peut être modifié dans les années à venir. De plus, la ccScc demandera davantage de communication avec les familles.

- Terrains de proximité : Les panneaux de signalisation ont été réceptionnés au secrétariat de la ccScc et sont à récupérer par les responsables de chaque commune après la réunion. Au niveau de l'installation des panneaux, cela ne semble pas compliqué pour les grands terrains, les panneaux pourront être fixés sur la boiserie. Pour les frontons, chaque responsable adaptera l'installation selon les possibilités de son terrain.

Affaires culturelles

Subventions aux Associations : les différentes aides aux manifestations vont être versées prochainement aux associations.

Bateau Ivre : M. Genetier rappelle qu'au dernier conseil, un appel avait été fait pour trouver une salle de danse, car la salle actuelle n'était pas aux normes. M. Morain avait informé l'assemblée que sa salle pouvait correspondre aux souhaits du professeur. Après visite, il s'avère que non. Le Bateau Ivre a donc décidé de licencier le professeur et supprimer l'activité « Danse ». Ils ont donc signé une Rupture Conventionnelle de Contrat et versé une indemnité de licenciement de 848€ au professeur. Une réunion avec le Président du Bateau Ivre a donc eu lieu pour en informer la ccScc. Cette dernière a demandé l'impact de ce licenciement sur leur trésorerie. Le salaire du professeur représentait un coût de 9500€ par an, et les cotisations des élèves inscrits compensaient à peine la charge de salaire (8300€). Il y a donc peu d'impact financier.

La ccScc regrette de ne pas avoir été associée à cette décision. En effet, au niveau pédagogique, ce licenciement entraîne une « perte » de 44 élèves. Le Bateau Ivre doit rechercher rapidement une autre activité de remplacement, afin de conserver son image, mais aussi pour ne pas perdre le bénéfice des subventions accordées jusqu'alors par le Conseil Général.

Mme Desmarte intervient et souligne son étonnement car cette décision n'a pas été validée par un Conseil d'Administration. Le Conseil Général doit être averti rapidement pour garantir les futures subventions.

M. Genetier et Mme Lanoiselet ajoutent qu'une nouvelle activité doit être trouvée car ce genre de situation peut nuire aux accords de subventions du Conseil Général. Les élèves ont été déçus par cette décision et ils auraient aimé avoir une réunion d'information à ce sujet.

M. DAYDE

EMA : L'espace Multi-Accueil fonctionne très bien depuis sa ré-ouverture, le 29 Aout. Virginie RENIAUX et Céline BRIDET, deux Contrats à Durée Déterminée, ont complété l'équipe. M. DAYDE est satisfait de l'investissement de chacune et de la cohésion de l'équipe. Cependant, il reste toujours un problème de fonctionnement car un agent est en arrêt maladie donc le personnel « compense » cette absence. M. DAYDE remercie vivement les agents en service pour cet investissement.

Point sur l'EMA de Saint-Gengoux-Le-National : en 2009, nous avons payé 1596 heures, contre 3562 heures en 2010. 13 communes sont inscrites en 2010, contre 10 en 2009.

Point sur l'EMA de Montchanin : en 2009, 2218 heures ont été enregistrées pour les 3 premiers trimestres, sachant qu'en 2012, deux enfants supplémentaires sont inscrits.

Aides aux repas : En 2010, la ccScC a versé une aide financière à l'ADMR et selon la convention, pour 1721 repas, contre 1802 pour les 3 premiers trimestres 2011. Cela devrait représenter pour 2011 environ 800€, prévus dans le budget.

Télé-Assistance : les chiffres restent identiques à 2010. Un seul FILIEN est recensé à ce jour. Une personne avait fait une demande sur Moroges mais n'a pas donné suite.

RAM : M. Dayde fait part de sa satisfaction suite à l'atelier d'éveil musical organisé au RAM. Trente-cinq personnes étaient présentes (11 assistantes-maternelles, 2 parents, et 22 enfants), ce thème a beaucoup de succès. La formation continue des Assistantes Maternelles a permis à 10 Assistantes maternelles d'être formées, dont 6 du territoire de la ccScC.

M. VALETTE intervient et demande à M. DAYDE pourquoi la ccScC n'a toujours pas organisé de réunion avec le RAM de Saint-Gengoux-Le-National. M. Dayde et le Président ont souligné le fait qu'une réunion était prévue mais que Saint-Gengoux a décliné l'invitation. Mélanie Chatelet n'a pas pu fixer une autre date par manque de temps. (congés d'été et formation d'intégration à la Fonction Publique, à laquelle elle est obligée de participer). Une nouvelle date sera donc fixée prochainement.

M. MENAGER

Les Balades Vertes : M. MENAGER annonce le coût de l'entretien signalétique 2011 effectué par l'entreprise JOURNET. Celui-ci s'élève à 1080€ pour un budget prévisionnel de 1500€. L'entretien a été commencé pour l'année scolaire 2011-2012 pour certaines boucles (23 à 27), et terminé pour d'autres (1, 2 et 27).

Taxe de séjour : les hébergeurs devront reverser les sommes collectées auprès des touristes en 2011, dans les 15 premiers jours de 2012. Une lettre leur sera envoyée pour rappeler aux hébergeurs leurs obligations. Une réunion de la commission de suivi sera organisée ensuite fin janvier 2012 entre les élus, l'Office du Tourisme de Buxy et les hébergeurs. M. MENAGER informe l'assemblée que le Pays du Chalonnais envisage d'étendre la Taxe de Séjour sur tout son territoire. M. Ménager a assisté avec Frère Hervé, de la Communauté de Communes « entre Grosne et Guye », à une réunion avec d'autres Communautés de Communes pour leur apporter l'expérience de la ccScC.

Circuit Thématique dans le vignoble de Montagny : Une réunion de la Commission a eu lieu le 26 octobre, organisée par le CPIE (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement) qui a fait des propositions intéressantes concernant : le choix des thématiques (géologie, terroir, patrimoine, travail de la vigne...) et le choix des types de panneaux et supports (stèle en pierre...). De plus, le CPIE a proposé différents scénarii tels qu'une histoire racontée tout au long de la balade, etc... Rien n'a été décidé, une prochaine réunion aura lieu le 1^{er} Décembre pour les prises de décisions.

M. LEFEBVRE intervient et informe que des travaux ont été effectués pour débarrasser un chemin de sa commune, mais après 4 courriers en recommandé. Le coût a été estimé à 600€. M. D'HEILLY ajoute qu'il serait peut-être plus juste que toutes les Communautés de Communes aient les mêmes tarifs.

M. BILLON

SMET : Réunion le 3 octobre pour l'étude de la mutualisation des transports, une réflexion est en cours. Les coûts de cette mutualisation ne sont pas encore connus.

SPANC : L'étude de faisabilité d'un assainissement sur un secteur à habitat groupé du bourg de Savianges est en cours avec la SAUR. Cette dernière donnera réponse au plus tard le 10 Novembre. En fonction de l'avancée de ce dossier, celui de Saint Maurice des Champs sera repris.

M. BILLON rappelle que les visites de conformité se font tous les 4ans, et que la prochaine est prévue pour 2012. Le Président intervient et ajoute qu'une participation financière sera à nouveau demandée à chaque particulier. M. CHAROLLAIS demande si des personnes ont déjà refusé, M. BILLON répond : oui quelques-unes mais très peu.

M. GRESSARD intervient et informe l'assemblée qu'il a reçu une convocation de l'Association des Maires de Saône-Et-Loire dans laquelle il est dit que le Président pourrait avoir le pouvoir de police sur ce domaine.

SI FA SI LA : Assemblée Générale le 17 octobre dernier. Il y a 17 adultes inscrits et 6 enfants. Le budget est en déséquilibre, il fait apparaître un déficit de 700€. L'association va donc demander une aide au Conseil Général. 3 auditions sont prévues. La ccScc a versé une aide de 600€ en 2011, l'association a vivement remercié notre Communauté de Communes pour cette aide financière mais aussi morale.

M. LANGLOIS intervient et demande si l'usine de tri méthanisation du SMET va être construite. M. BLONDEAU répond : a priori oui. La 5^{ème} centrale électrique vient d'être mise en place dernièrement, mais il n'a pas plus d'informations concernant l'usine du SMET. M. DUPLESSIS ajoute que les grands élus du département s'interrogent sur le coût et sur la rentabilité de ce genre d'usine.

M. DUPLESSIS

SCOT : Un atelier territorial a été organisé fin septembre. Trois communautés de Communes étaient invitées à la salle des fêtes de Buxy.

L'une des premières orientations du SCOT serait de faire revenir la population sur CHALON-SUR-SAONE et de favoriser les bourgs-centres.

Cependant, pour les territoires ruraux l'équilibre est extrêmement fragile. En effet une diminution notable de nouvelles constructions mettrait en danger la stabilité économique de ces territoires essentiellement assurée par l'artisanat.

Le sujet de la fibre-optique a aussi été abordé au cours d'une réunion organisée par le Grand Chalon et la CUCM à Montceau-les-Mines. Cette dernière devrait se développer sur les territoires de manière considérable : débit à 30 MEGA d'ici à 2020. Le projet « fibre-optique » du Grand-Chalon et de la CUCM passera sur le territoire de la ccScc. (Tracé prévu : Saint-Désert ; Sassangy ; Cersot ; Marcilly-lès-Buxy ; Saint-Laurent d'Andenay.) Cependant, pour toute action nouvelle, il faut se référer au plan départemental qui n'est toujours pas disponible. L'accès au très haut débit pour les territoires ruraux sera plus long, le coût d'un tel équipement est très important.

Courant Décembre, la ccScc devra définir les thématiques SCOT à développer. Il faudra aussi analyser à quelle échelle notre Communauté de Communes fera le SCOT : le Grand Chalon ? Le Pays du Chalonnais ? Seule ?

Différents délégués ajoutent qu'il serait à notre désavantage de nous associer car la population va être amenée à retourner en Centre-ville. De plus, pour les territoires ruraux, l'installation de la fibre-optique sera très coûteuse.

M. VALETTE ajoute que cette thématique est extrêmement importante. La ccScc devrait travailler régulièrement sur cette thématique, pour son avenir. Le Président ajoute qu'en effet la ccScc doit continuer dans cette démarche mais en souhaitant que les autres Communautés de Communes se mobilisent aussi. Trois ateliers ont déjà été effectués et le dernier à Buxy était très intéressant.

COMMUNICATION :

- E-bourgogne : M. DUPLESSIS a assisté à l'Assemblée Générale de E-bourgogne. Il conseille aux communes d'aller sur la plateforme, elle offre aujourd'hui la possibilité de s'inscrire en ligne aux différentes formations.

Le Vice-Président remercie l'ensemble des communes qui ont fait beaucoup d'efforts sur leurs sites. Il reste cependant un certain retard pour quelques communes et M. DUPLESSIS les incite vivement à faire remonter tous les problèmes au secrétariat de la ccScc, pour que nous trouvions des solutions.

- « Les Nouvelles » : elles seront éditées et distribuées début décembre. La commission se réunit ce Mercredi 2 Novembre afin de valider la dernière « mouture ».

M. CHAROLLAIS

Gendarmerie : M. CHAROLLAIS informe l'assemblée que certains problèmes avec le portail persistent. L'ADIL a confirmé que ce problème n'entraîne pas dans le cadre de la garantie décennale. Cependant, l'entreprise qui a installé ce portail a un devoir de résultat pendant 10 ans. La gendarmerie en a été informée, elle a contacté l'entreprise PEZERAT-BONNET qui doit intervenir d'ici au 4 novembre.

M. COUPAT

CDCI : Le Président a assisté à la réunion organisée par le Préfet le 17 Octobre dernier. Il a été annoncé une plus grande souplesse dans les délais et les discussions concernant le nouveau schéma intercommunal. Ce temps supplémentaire est important pour mieux débattre sur les intérêts de chacun. Suite au courrier envoyé par le Préfet, 85% des communes sont favorables au nouveau schéma proposé pour les communes seules. Cependant, seulement 35% des communes ont émis un avis favorable sur les périmètres des intercommunalités. Plusieurs personnes de chaque courant politique se réuniront donc avec le Préfet pour valider ce qui peut l'être, faire des propositions sur les périmètres qui posent problèmes, tout en prévoyant l'impact financier des regroupements. Les élus ont demandé à participer à ces débats lorsque ceux-ci concerneront leur périmètre, proposition acceptée par le Préfet.

M. VALETTE ajoute que, selon lui, la réforme est mal faite car elle ne sera réellement effective qu'en Mai 2013 et que d'ici là, il sera possible de revenir sur des décisions qui auront déjà été prises.

APPROBATION DU CHOIX DES ENTREPRISES POUR LE MARCHÉ DE TRAVAUX DES FUTURS LOCAUX DE LA CCSCC

Le Président donne la parole à M. CHAROLLAIS qui présente le déroulement du Marché à Procédure Adaptée (MAPA). Ce dernier a été mis en ligne sur e-bourgogne en Juillet, ainsi que sur le Journal de Saône-Et-Loire. L'ouverture des plis a été effectuée le 21 Septembre. Cent Vingt-cinq entreprises ont consulté le dossier sur e-bourgogne et seulement 44 ont répondu, ce qui paraît peu (2 lots n'ont eu qu'une seule réponse). La commission était composée du Président de la ccScc, de M. CHAROLLAIS, M. BLONDEAU, et M. POTHERAT (suppléant de Mme LANOISELET). Les critères d'attribution ont été fixés : 40% pour la valeur prix, et 60% pour la valeur technique. Les notations sont basées sur 3 critères : les moyens humains, les moyens matériels, et les moyens techniques.

M. CHAROLLAIS énumère les lots (qui sont au nombre de 15) et les entreprises sélectionnées pour chacun :

TABLEAU RECAPITULATIF DES ENTREPRISES LOCAUX ccScc								
Lot	Définition	Entreprise	Caractéristiques	Montant HT Marchés	1ère Option	2ème Option	3ème Option	Montant total HT
1	TERRASSEMENTS GENERAUX-VRD	FONTERAY HENRI SA à Lessard-le-National	Solutions de base	93 297.80 €				93 297.80 €
2	GROS ŒUVRE	DBTP à Epervans	Solutions de base	267 860.00 €	Reprise et rejointement du mur de clôture Sud-Est : 16 440 €			284 300.00 €
3	CHARPENTE BOIS-COUVERTURE TUILLE ET ZINC-ZINGUERIE	SAONE SEILLE CHARPENTE à Cuisery	Solutions de base	95 614.45 €				95 614.45 €
4	ETANCHEITE	DAZY à Replonges	Solutions de base	10 002.10 €				10 002.10 €
5	MENUISERIES ALUMINIUM - SERRURERIE	ROLLET Philippe à Crêches-sur-Saône	Solutions de base	247 645.00 €				247 645.00 €
6	MENUISERIES BOIS INTERIEURES	SMBPF	Solutions de base	32 689.00 €	Menuiseries bois intérieur mobilier : 29 050€	Menuiseries bois intérieures : marches bois volume expo : 300 €		62 039.00 €
7	PLATRIERIE-PEINTURE	VAGINET SARL à Fontaines	Solutions de base	97 720.00 €				97 720.00 €
8	CARRELAGES-FAIENCES	BERRY à St-André de Bage	Solutions de base	18 004.10 €				18 004.10 €
9	SOLS SOUPLES	MINNAERT Patrick à Autun	Solutions de base	19 059.25 €				19 059.25 €
10	ELECTRICITE COURANTS FORTS - COURANTS FAIBLES	FORCLUM à Chalon-sur-Saône	Solutions de base	71 701.87 €				71 701.87 €
11	PLOMBERIE - SANITAIRE - CHAUFFAGE - VENTILATION	SARL ETS MOREAU à Chalon-sur-Saône	Solutions de base	118 808.15 €	Plomberie : aspiration centralisée EMA/RAM : 2 551 €	Plomberie : aspiration centralisée bureaux : 2 234 €	Plomberie : pompage eau de pluie : 1 870 €	125 463.15 €
12	FAUX PLAFONDS	LEC DECO 3 à Buxy	Solutions de base	6 667.40 €				6 667.40 €
13	ELEVATEUR	ARATAL à Charnay-les-Macon	Solutions de base	18 100.00 €				18 100.00 €
14	ESPACES VERTS	SAONE ET LOIRE PAYSAGISTE à Louhans	Solutions de base	22 805.50 €				22 805.50 €
15	DEMOLITION	FONTERAY HENRI SA à Lessard-le-National	Solutions de base	29 746.00 €				29 746.00 €
				1 149 720.62 €				1 202 165.62 €

Différents échanges suite à l'annonce du choix :

Des précisions sont données pour justifier les choix des entreprises.

Plusieurs remarques sont faites sur la qualité du travail fourni par certaines entreprises.

La réponse est qu'il faudra avoir un suivi très sérieux et régulier pour ne pas avoir de surprises, ni d'avenants pendant les travaux.

LOT 13 : M. CHAROLLAIS précise qu'il s'agit d'un élévateur et non d'un ascenseur, car il ne desservira qu'un étage.

Le total de l'estimation du Maître d'œuvre s'élève à 1 126 000€ pour un coût total réel (avec options), de **1 202 165.82€**. Le Président précise qu'il n'y a une augmentation que de 2.10% par rapport à l'évaluation initiale.

La commission Finances et Travaux et le bureau proposent ce choix à l'assemblée.

M. VOISIN ajoute qu'il y a très peu d'entreprises locales qui ont répondu. Ceci est peut-être dû au fait que l'offre était en juillet, que le dossier est trop compliqué pour des artisans, ou que le chantier est trop important.

Ce sont les grosses entreprises qui ont répondu, celles qui ont peut-être les moyens d'avoir e-bourgogne.

M. DUPLESSIS précise qu'à partir de janvier 2012, tous les marchés devront être sur e-bourgogne.

Vu l'ensemble des délibérations relatives au projet de Travaux des futurs locaux de la

Communauté de Communes du Sud de la Côte Chalonnaise ;

Vu la délibération en date du 10 Mai 2011 relative à l'approbation de l'A.P.D. dudit projet ;

Suite aux consultations engagées dans le cadre d'une procédure adaptée en application de l'article

28 du Code des Marchés Publics ;

Vu l'analyse des offres effectuée au regard des candidatures transmises

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité:

> Accepte le marché tel qu'il est présenté dans le tableau ci-dessus ;

> Autorise le Président et le Vice-Président à signer l'ensemble des pièces du marché (administratives et comptables) inhérent à ce dossier ;

> Donne tous pouvoirs au Président et au Vice-Président de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Le Président fait ensuite un point sur les subventions en cours :

Le DETR a accordé 317103€

La CAF a accordé 163200€

Les Fonds Parlementaires ont accordé 9000€

L'ADEME a accordé 46000€ (grâce à l'intervention et l'aide de l'ATD que le Président remercie vivement)

Le Conseil Régional, via le Pays Chalonnais, a accordé 60000€.

Restent la PMI et le FEADER. La PMI peut nous accorder jusqu'à 32000€, le FEADER se basera sur toutes ces subventions pour fixer son montant, nous espérons atteindre 300000€.

Toutes ces aides, si elles sont validées, représenteront 60% du projet.

DESIGNATION DES COMMISSAIRES A LA CIID

Vu l'article 1650 A du Code général des impôts ;

Vu la délibération en date du 12 juillet 2011 créant la commission intercommunale des impôts directs ;

Considérant qu'il est demandé de présenter à la Direction Départementale des Finances Publiques une liste de vingt noms pour les commissaires titulaires et vingt noms pour les commissaires suppléants ;

Considérant que la liste ainsi proposée permettra à Monsieur le Directeur Départemental des Finances Publiques de désigner les dix commissaires titulaires et les dix commissaires suppléants qui, outre le Président ou le Vice-président de l'EPCI qui assurera la présidence, constitueront la commission intercommunale des impôts directs ;

Le Conseil Communautaire :

- **Arrête la liste de proposition des titulaires et suppléants.**
- **Conformément à l'article 1650 A du CGI, valide à l'unanimité la présente liste établie sur proposition des communes membres de l'EPCI (tableaux ci-dessous).**

Commissaires TITULAIRES CID			
<u>SAULES</u>	Martine BLANDENET	Rue de la gare	71390 SAULES
<u>SANTILLY</u>	Alain VERJUX	Rue Cour Lombard	71460 SANTILLY
<u>ROSEY</u>	Christain MENAGER	16 Rue de la Croix du Chènes	71390 ROSEY
<u>CULLES-LES-ROCHES</u>	Michel DUCHAMP	Route de la forêt	71460 CULLES-LES-ROCHES
<u>SAINT-BOIL</u>	Joel DESSOLIN	Collonge	71390 SAINT-BOIL
<u>SERCY</u>	Jean BOURGOGNE	Le Messeau - Route du Château	71460 SERCY
<u>SAINTE-HELENE</u>	Hubert GROUSSON	Moulin Berthaud	71390 SAINT-HELENE
<u>JULLY-LÈS-BUXY</u>	Michel CHAUSSARD	1 Chemin de l'abreuvoir	71390 JULLY-LES-BUXY
<u>MOROGES</u>	Pierre D'HEILLY	3 Rue du Chétif Quart	71390 MOROGES
<u>BUXY</u>	Marie-Rose DESBRIERES	7 Chemin de Chevenelles	71390 BUXY
<u>BUXY</u>	Raymond PLANCHE	6 Route de Bissey	71390 BUXY
<u>CHENÔVES</u>	Jean GRESSARD	Les Filletières	71390 CHENOVES
<u>MESSEY-SUR- GROSNE</u>	Joelle PACAUD	42 Rue de l'Abergement	71390 MESSEY-SUR-GROSNE
<u>SAVIANGES</u>	Gérard PIROU	Les Pignerets	71460 SAVIANGES
<u>SAINTE-MARTIN-DU- TARTRE</u>	Bernard VERNANCHET	Le Bourg	71460 St-MARTIN-DU-TARTRE
<u>GRANGES</u>	Michel MOROT	31 Rue de la Tuilerie	71390 GRANGES
<u>MONTAGNY-LÈS- BUXY</u>	Laurent DAVANTURE	10 Rue de la Varandaïne	71390 BUXY
<u>Commissaire non- domicilié à la ccScC</u>	Joel PIERRE	Allée des Buis	71460 SAINT-GENGOUX-LE-NATIONAL
<u>SAINTE-GERMAIN-LÈS- BUXY</u>	Roland CHARRAUT	La Grande Coudre	71390 SAINT-GERMAIN-LES-BUXY
<u>SAINTE-MAURICE-DES- CHAMPS</u>	Michel VOISIN	Le Bourg	71460 St-MAURICE-DES-CHAMPS
<u>Président de la ccScC</u>	André COUPAT	2 Chemin de la Varandaïne	71390 BUXY

<u>Commissaires Suppléants CIID</u>			
<u>BISSEY-SOUS-CRUCHAUD</u>	Claudette GALLAND	Hameau de Meruges	71390 BISSEY-SOUS-CRUCHAUD
<u>BISSY-SUR-FLEY</u>	Jean-Jacques DURAND	le Bourg	71460 BISSY-SUR-FLEY
<u>BUXY</u>	Bernard LASSET	28 Chemin de la Varandaine	71390 BUXY
	André GENTIEN	10 Vieux Chemin de St-Gengoux	71390 BUXY
	Jocelyne BRENAT	6 Chemin de la Chauz	71390 BUXY
<u>CERSOT</u>	Didier VERJUX	Le Bourg	71390 CERSOT
<u>CHATEL-MORON</u>	Dominique LEBEAU	1 Rue du Four	71510 CHATEL-MORON
<u>FLEY</u>	François GARY	5 Chemin des Crays	71390 FLEY
<u>GERMAGNY</u>	Pierre DUBOIS	Rue Principale	71460 GERMAGNY
<u>GRANGES</u>	Michel DAYDE	4 rue de la Prairie	71390 GRANGES
<u>MARCILLY-LÈS-BUXY</u>	Jean-Pierre BILLON	8 A Place de la Mairie	71390 MARCILLY-LES-BUXY
	Zygmunt MALECKI	5 Lotissement les Grands Champs	71390 MARCILLY-LES-BUXY
<u>MESSEY-SUR-GROSNE</u>	André GENETIER	2 Rue Morin	71390 MESSEY-SUR-GROSNE
<u>MOROGES</u>	Dominique ARNOUX	6 Rue de Vervaux	71390 MOROGES
<u>SAINT-BOIL</u>	Jérôme FABRE	Grande Rue	71390 SAINT-BOIL
<u>SAINT-MARTIN-D'AUXY</u>	Guy LEFEBVRE	La Verchère	71390 St-MARTIN-D'AUXY
<u>SAINT-PRIVE</u>	Frédéric FORET	Mondronon	71390 SAINT-PRIVE
<u>SAINT-VALLERIN</u>	René CLERE	181 Rue Jean Moulin	71530 VIREY LE GRAND
<u>SASSANGY</u>	Pascal TROLAT	La Redoute	71390 SASSANGY
<u>VILLENEUVE-EN-MONTAGNE</u>	Hervé BORDAIS	Le Bourg	71390 VILLENEUVE-EN-MONTAGNE

INFORMATION SUR LE CHOIX FAIT PAR LA COMMISSION TOURISME SUR LES PROJETS TOURISTIQUES SUBVENTIONNES

M. MENAGER informe l'assemblée que la Commission Tourisme s'est réunie dernièrement avec le Pays du Chalonnais pour les projets touristiques de la ccScc. Deux projets phares ont été mis en avant :

- le Gîte de groupe à Germagny : M. DAUDEY décrit le lieu et explique que la mairie a décidé de créer ce gîte de groupe notamment pour développer le tourisme de la région mais aussi pour répondre à des demandes ponctuelles de personnes qui louent la salle des fêtes de Germagny et qui souhaitent héberger familles et amis. Le projet coûterait 110000€.
- le projet de Pontus de Tyard : planter un verger conservatoire, un vignoble conservatoire, etc..... Ce projet coûterait 120000€

Chacun des 2 projets pourrait bénéficier de subventions (contrairement à ce qu'il avait été annoncé auparavant) mais il fallait faire un choix parmi les différentes aides, notamment celle du FNADT (Fonds National d'Aide du Développement des Territoires).

Il a été décidé en Commission, que le premier projet (Germagny) serait subventionné à hauteur de 30% par le Conseil Régional et 30% par le FEADER. Le second projet (Pontus de Tyard), serait subventionné à hauteur de 40% par le FNAD, 10% par le Conseil Régional, et 30% par le FEADER. Ce dernier est jugé plus touristique et plus pédagogique.

M. DUPLESSIS ajoute que la commission des projets financés par LEADER s'est réunie et a répertorié 12 projets dont un circuit thématique. En 2012/2013, les communes devront faire part de leurs projets (PLU, carte communale, etc...). M. DUPLESSIS incite les communes à ne pas hésiter à demander des aides et à se tourner vers le Pays du Chalonnais pour avoir plus d'informations sur les aides possibles.

M. MENAGER termine en précisant qu'une lettre de motivation devra être formulée par la ccScc pour le projet de Pontus de Tyard.

EOLES-RES : INFORMATION SUR LA CREATION D'UN COMITE DE PILOTAGE

Le Président informe l'assemblée qu'EOLE-RES a transmis une offre de services concernant l'étude d'une ZDE (Zone de Développement Eolien). Nous avons sollicité l'Association de Maires de Saône-Et-Loire afin qu'elle nous informe des éventuels engagements de la ccScc si cette dernière signe cette offre. L'association a répondu le jour-même du Conseil, le Président et le bureau prendront le temps d'étudier les informations communiquées et ce point sera abordé au prochain Conseil Communautaire.

INFORMATION SUR LES REPRESENTANTS DE LA CCSCC AU SEIN DE L'ENTENTE

Suite à la réunion de l'ENTENTE du 30 septembre dernier, à laquelle le Président a assisté, les Vice-Présidents et le Président ont décidé de proposer que la ccScc soit représentée dans les différentes commissions de l'Entente (au nombre de 5) ainsi que dans le bureau. Le Président lit le courrier qui sera envoyé à l'Entente. Ceci permettra à la ccScc de formaliser son entrée dans l'Entente.

Monsieur,

Suite à votre réunion du 30 Septembre dernier, à laquelle j'ai participé, et afin que les échanges entre l'Entente et la Communauté de Communes du Sud de la Côte Chalonnaise puissent être réguliers et constructifs, les Vice-présidents et moi-même vous proposons de participer activement à l'Entente, et d'intégrer chacune de vos Commissions.

Je vous sou mets ci-après les représentants désignés :

- M. Daniel DUPLESSIS (membre du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Urbanisme) à la Commission « Développement Numérique » et « La Commission « Création et mutualisation d'aménagement et de développement du territoire »*
- M. André GENETIER à la Commission « Enseignement et recherche »*
- M. Christian MENAGER à la Commission « Harmonisation de la communication culturelle »*
- M. Michel DAYDE à la Commission « Transports, déplacements et multimodalités »*

Nous vous proposons, en outre, que 5 de nos élus soient membres du bureau de l'Entente, comme nous l'avions envisagé lors de notre discussion à ce sujet. Il s'agirait des représentants nommés ci-dessus et de moi-même.

Cette proposition est profondément liée à notre souhait de développement commun et à la pérennité de nos relations intercommunales.

Dans l'attente d'une réponse favorable de votre part, je vous prie, d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

Aucune remarque de l'assemblée, le courrier peut donc être envoyé à M. SIRUGUE ET M. LAGRANGE, Présidents du Grand Chalon et de la Communauté Urbaine Creusot Montceau.

REGIME INDEMNITAIRE POUR REDACTEUR ET ADJOINT ADMINISTRATIF DE 2EME CLASSE

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment l'article 20,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 88,

Vu le décret n°91-975 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du 1^{er} alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2002-61 du 14 janvier 2002 relatif à l'indemnité d'administration et de technicité,

Vu le décret n°2003-799 du 25 août 2003 relatif à l'indemnité spécifique de service,

Vu le décret n°2003-1013 du 23 octobre 2003 modifiant le régime indemnitaire des fonctionnaires territoriaux,

Vu l'arrêté ministériel du 14 janvier 2002 fixant les montants de référence de l'indemnité d'administration et de technicité,

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

INDEMNITE D'ADMINISTRATION ET DE TECHNICITE
Décret 2002-61 du 14.01.2002 – Arrêté du 14.01.2002

→ D'attribuer les coefficients multiplicateurs suivants :

Cadres d'emplois	Coefficient Multiplicateur
Adjoint administratifs de 2 ^{ème} classe	1.67
Rédacteur	2.55

→ D'attribuer l'Indemnité d'Administration et de Technicité aux agents stagiaires, titulaires et non titulaires relevant des cadres d'emplois suivants :

Cadres d'emplois	Montant moyen annuel maximum
Adjoint administratifs de 2 ^{ème} classe	785€
Rédacteur	1500€

➤ D'attribuer l'Indemnité d'Administration et de Technicité aux agents nouvellement arrivés, Rachel ROTHBLEZ, Adjoint administratif de 2^{ème} classe, et Chantal EMORINE, Rédacteur, au prorata de leur temps de travail en 2011, soit :

Rachel ROTHBLEZ	262€
Chantal EMORINE	500€

➤ L'attribution individuelle est modulée comme indiquée ci-après :

Montant moyen de l'IAT = montant de référence annuel affecté d'un coefficient multiplicateur selon le grade variant de 1 à 8 et calculé au prorata du temps de travail. Le montant de référence annuel est indexé sur la valeur du point fonction publique.

Cette indemnité sera versée annuellement au mois de novembre. En cas de départ d'un agent de la ccScc, l'indemnité sera versée avec le dernier mois de salaire et au prorata du temps travaillé.

→ D'inscrire les crédits budgétaires nécessaires au versement de ces indemnités au budget de la collectivité et de charger le Président, et le Vice-Président de procéder aux attributions individuelles en tenant compte des conditions de versement arrêtées par la présente délibération.

→ De décider que les montants votés seront valorisés selon les mêmes variations et conditions que celles applicables aux agents de l'Etat (ou subiront le même pourcentage d'augmentation).

→ De charger le Président, et le Vice-Président, de procéder aux attributions individuelles en tenant compte des plafonds déterminés par la réglementation et éventuellement, des critères d'attribution retenus.

REGIME INDEMNITAIRE 2012 DES AUXILIAIRES DE PUERICULTURE DE 1ERE CLASSE

Le président propose de reconduire pour l'année 2012 la part du régime indemnitaire versée mensuellement aux auxiliaires de puériculture de 1^{ère} classe de la Communauté de Communes.

Il s'agit de la prime spéciale de sujétion, qui est attribuée aux agents titulaires, stagiaires et non titulaires relevant du grade des Auxiliaires de puériculture de 1^{ère} classe.

Le taux de la prime spéciale de sujétion est fixé à **10% du traitement indiciaire brut**.

Le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SUD DE LA COTE CHALONNAISE décide à l'unanimité :

- ➔ **D'APPROUVER l'attribution de la prime spéciale de sujétion aux agents titulaires, stagiaires et non titulaires relevant du grade d'auxiliaire de puériculture de 1^{ère} classe ;**
- ➔ **D'APPROUVER le versement mensuel de cette indemnité;**
- ➔ **DE CHARGER le Président et le Vice-président de procéder aux attributions individuelles en tenant compte des conditions de versement arrêtées par la présente délibération, des plafonds déterminés par la réglementation et des critères d'attribution retenus ;**
- ➔ **D'AUTORISER le Président et le Vice-Président à ordonner le mandatement des ces indemnités.**

VALIDATION DU BAREME DES TAUX DE REMBOURSEMENT DES FRAIS D'HEBERGEMENT DES AGENTS

Vu le Décret n° 2001-654 du 19 juillet 2001 fixant les conditions et les modalités de règlements des frais occasionnés par les déplacements des personnels des collectivités locales et établissements publics mentionnés à l'article 2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et abrogeant le décret n° 91-573 du 19 juin 1991,

Vu le Décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels de l'Etat et remplaçant le décret n° 90-437 du 28 mai 1990 modifié,

Vu l'Arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités de mission prévues à l'article 3 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat,

Considérant que les taux des indemnités de mission sont les suivants :

	INDEMNITES METROPOLE (en euros)
Indemnité de nuitée (taux maximal)	60
Indemnité journalière (taux maximal pour 2 repas + 1 nuitée)	90,50

Le Conseil de la Communauté de Communes du Sud de la Côte Chalonnaise **decide à l'unanimité** :

- **De fixer le barème des taux du remboursement forfaitaire des frais d'hébergement dans la limite du taux maximal, comme indiqué dans le tableau ci-dessus.**

QUESTIONS DIVERSES

- Collecte Banque Alimentaire : L'action est menée par Bernadette PLANCHE. Le Président annonce que la collecte aura lieu les 25 et 26 Novembre prochains. Il sollicite les personnes volontaires pour cette collecte, les remercie d'avance, et espère que la collecte ait autant de succès qu'en 2010.

- Maison de l'emploi : distribution d'affiches transmises par la Maison de l'emploi, qui assure une permanence à la ccScc une fois par mois. Ces informations (permanences, objectifs de l'association, etc...) sont à afficher dans chaque mairie.
- Le Président rappelle aux Maires que les délibérations des Conseils Municipaux concernant le rapport de la CLETC et la modification des statuts de la ccScc sont à transmettre dès que possible au secrétariat de la Communauté de Communes, afin de convenir de la future date de Conseil Communautaire, pour une validation définitive du transfert de charges pour le Gymnase.
- M. DUPLESSIS distribue aux délégués présents le bulletin des associations de Buxy. Il précise que ces associations sont répertoriées sur le site internet de la Commune de Buxy.
- M. MORAIN demande s'il est possible que la Communauté de Communes achète un panneau d'affichage de vitesse pour que les communes puissent l'utiliser chacune leur tour. M. DAYDE répond et affirme que c'est à la Commune de se fournir en panneau d'affichage (coût de 3800€ ou 4700€ s'il est solaire). Le Président ajoute que la ccScc n'a pas de compétence en la matière et propose que les communes qui le souhaitent se réunissent pour acheter le matériel ensemble.
- M. VERJUX informe l'assemblée de son étonnement concernant des arguments que la ccScc, sans citer de nom, aurait eu pour le transfert de charges du SIVOS. En effet, il explique que lors d'une réunion de travail, il aurait été dit que l'avantage principal de ce transfert serait la baisse des charges grâce à la suppression des salaires des élus et de la secrétaire. De plus, la mauvaise gestion du SIVOS aurait été mise en avant, alors que celui-ci présente un excédent de 42000€. Le Président répond et affirme qu'il s'agit d'une mauvaise interprétation des dires, les indemnités des élus et de la secrétaire ne vont en effet plus exister mais ça n'a jamais été l'argument principal de la ccScc. M. CHAROLLAIS confirme qu'il n'y a jamais eu aucune information divulguée sur la gestion du SIVOS et que cette dernière est plutôt saine.

Aucune autre question n'ayant été posée, et l'ordre du jour étant épuisé, le Président remercie les délégués et lève la séance à 23h.

M. MAITRE termine en invitant l'assemblée à partager le verre de l'amitié.

Rappel des numéros d'ordre des délibérations prises :

N°2011/05/01 : Approbation du choix des entreprises pour le marché de travaux des futurs locaux ccScc.

N°2011/05/02 : Désignation des Commissaires à la CIID

N°2011/05/03 : Régime Indemnitare des Rédacteurs et Adjointes Administratifs de 2^{ème} classe

N°2011/05/04 : Régime Indemnitare 2012 des Auxiliaires de Puériculture de 1^{ère} classe

N°2011/05/05 : Validation .du barème des taux de remboursement des frais d'hébergement des agents

Liste des membres présents 27/10/2011

COMMUNE	DELEGUE TITULAIRE	DELEGUE SUPPLEANT	SIGNATURE
BISSEY-SOUS-CRUCHAUD	M. Daniel CHAROLLAIS		
BISSY-SUR-FLEY			
BUXY	M. André COUPAT		
BUXY		M. Bernard BREDEL	
BUXY	M. Jean-Pierre FARAH		
BUXY	M. Daniel DUPLESSIS		
BUXY	Mme Dominique LANOISELET		
CERSOT	M. DIDIER VERJUX		
CHATEL-MORON			
CHENOVES	M. Jean GRESSARD		
CULLES-LES-ROCHES	Mme Monique DESMARTES		
FLEY			
GERMAGNY		M. Bernard DAUDEY	
GRANGES	M. Michel DAYDE		
JULLY-LES-BUXY	M. Gérard MAITRE		
MARCILLY-LES-BUXY	M. Jean-Pierre BILLON		
MARCILLY-LES-BUXY	Mme Christelle GUILLEMIN		
MESSEY-SUR-GROSNE		Mme Joëlle PACAUD	
MESSEY-SUR-GROSNE	M. André GENETIER		
MONTAGNY-LES-BUXY	M. Laurent DAVANTURE		
MOROGES	M. Pierre D'HEILLY		

MOROGES			
ROSEY	M. Christian MENAGER		
SAINT-BOIL	M. Joel DESSOLIN		
ST-GERMAIN-LES-BUXY	M. Michel LANGLOIS		
SAINTE-HELENE	M. Jean-Marc GRENIER		
SAINTE-MARTIN D'AUXY	M. Guy LEFEBVRE		
ST-MARTIN-DU-TARTRE	M. André DAVANTURE		
ST-MAURICE-DES-CHAMPS	M. Michel VOISIN		
SAINTE-PRIVE			
SAINTE-VALLERIN	M. René CLERE		
SANTILLY	M. Maurice BLONDEAU		
SASSANGY		M. Pascal TROLAT	
SAULES	M. Edmond VALETTE		
SAVIANGES	M. Denis MORAIN		
SERCY		M. Jean BOURGOGNE	
VILLENEUVE-EN-MONTAGNE	M. Jean-Claude DUCAROUGE		